

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Daphney Colin

Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Le 19 septembre 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE247362001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Compass Minerals Canada Corp. (Groupe A : 17 063 323,86 \$) et Cargill sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée (Groupe A : 3 897 412,43 \$ et Groupe B : 2 744 366,78 \$) pour la fourniture et la livraison sur demande de sel de déglacage des chaussées, pour une période de sept mois - Montant estimé des ententes-cadres: 23 705 103,07 \$, taxes incluses (ententes-cadres: 19 754 252,56 \$ + variation des quantités 3 950 850,51 \$) - Appel d'offres public 24-20538 (4 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE247362001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Compass Minerals Canada Corp. (Groupe A : 17 063 323,86 \$) et Cargill sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée (Groupe A : 3 897 412,43 \$ et Groupe B : 2 744 366,78 \$) pour la fourniture et la livraison sur demande de sel de déglacage des chaussées, pour une période de sept mois - Montant estimé des ententes-cadres: 23 705 103,07 \$, taxes incluses (ententes-cadres : 19 754 252,56 \$ + variation des quantités 3 950 850,51 \$) - Appel d'offres public 24-20538 (4 soumissionnaires)

À sa séance du 28 août 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

Groupe A

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :
 - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Le 4 septembre 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'approvisionnement, Direction acquisition, Division acquisition ont d'abord brossé le portrait du marché du sel de déglacage. Il existe sept pays grands producteurs de sel de déglacage et le Canada se trouve au quatrième rang. À l'échelle du pays, le marché est dominé par trois grands producteurs, lesquels sont les adjudicataires de nos appels d'offres depuis plusieurs années. Il existe également sept fournisseurs, dont un nouveau joueur qui figure cette

année parmi les soumissionnaires. Au Québec, on compte trois grands utilisateurs, qui achètent environ 80 % du sel de déglacage épandu dans la province, soit le ministère des Transports du Québec, l'Union des municipalités du Québec et le Regroupement Montréal (composé des 19 arrondissements, du Jardin botanique de Montréal, de la Société de transport de Montréal et des 14 villes liées de l'agglomération).

Un appel d'offres a été publié du 15 mai au 18 juin 2024. Il y a eu cinq preneurs du cahier des charges, dont quatre ont déposé une soumission. Cette année encore, le Service a employé la même approche stratégique que les dernières années, c'est-à-dire de diviser le contrat en deux groupes, soit pour le sel régulier (groupe A) et le sel traité (groupe B), et d'octroyer par lot, selon le meilleur scénario pour l'ensemble du regroupement. De plus, la période de publication de l'appel d'offres s'est faite après celui de l'UMQ, ce qui permet au regroupement de profiter des quantités résiduelles du marché à un meilleur prix. Le Regroupement profite également de conditions avantageuses, il n'y a notamment pas de consommation minimum obligatoire, il existe une clause permettant de consommer jusqu'à 20 % de plus que les quantités au bordereau de prix et il y a la possibilité de transfert de tonnages intercontrats.

Quant aux résultats, deux adjudicataires ont été retenus pour le sel régulier (groupe A) et un seul pour le sel traité (groupe B). Cependant, seul le contrat à Compass Minerals Canada Corp. (groupe A) se qualifie à la Commission, car la valeur s'élève à 19 M\$ et que l'adjudicataire en est à son sixième octroi consécutif. Cette année, le Regroupement Montréal a obtenu un prix moyen de 93,33 \$ par tonne métrique (tm), ce qui représente une hausse de 1,04 % pour le sel régulier et de 3,58 % pour le sel traité par rapport au prix moyen pondéré de l'an dernier. La stratégie employée par le Regroupement nous aurait encore été profitable puisque l'UMQ paye 106,71\$ / tm. Cette hausse modérée serait attribuable à différents facteurs, dont certains favoriseraient une hausse et d'autres une baisse. Dans les facteurs haussant les prix, on retrouve l'inflation, l'augmentation des frais de livraison et des coûts de transport ainsi que la grève à la voie maritime du Saint-Laurent. Pour ce qui est des facteurs encourageant une baisse, il y a notamment la faible consommation lors de la dernière saison hivernale et l'inventaire restant de sel entreposé depuis l'an dernier.

Avant de conclure, les personnes-ressources ont rappelé que les quantités inscrites au bordereau de prix sont à titre indicatif seulement. Elles reposent sur les consommations antérieures et les besoins futurs anticipés par chacun des participants. Il n'y a pas d'engagement budgétaire, les achats seront effectués au fur et à mesure, selon les besoins.

Durant la période de questions, les commissaires ont demandé des clarifications au sujet de la quantité estimée de sel régulier, qui s'élève à 164 350 tm, alors que le contrat avec Compass Mineral Canada Corp. se limite à 134 350 tm. Comment expliquez-vous cette différence? Le Service procède avec le scénario le plus économique et selon la capacité du fournisseur. Dans ce cas-ci, une partie du contrat pour le sel

régulier (groupe A) a été octroyé à Compass Mineral Canada Corp., selon sa capacité, et la balance a été offerte à Cargill sel, Sécurité Routière.

D'autre part, la Commission a voulu savoir si la Ville avait envisagé d'entreposer une certaine quantité de sel afin de se protéger contre une pénurie ou des urgences. Il faut d'abord savoir que la Ville n'a jamais dû faire face à une telle situation. Les responsables précisent que cette option a été sommairement évaluée et que ce ne serait pas rentable. Également, les contrats actuels protègent la Ville grâce à la clause stipulant qu'il est possible de consommer jusqu'à 20 % de plus que les quantités au bordereau. Avez-vous songé à octroyer des contrats à plus long terme, puisque la tendance des prix est à la hausse? ont questionné les commissaires. En effet, le Service a réfléchi à cette possibilité, mais le marché n'est pas propice à des ententes de plus longue échéance. Il y a plusieurs facteurs qui influencent le prix et il n'existe pas d'indice capable de refléter les tendances. À travers les années, il y a de fortes fluctuations et certaines baisses significatives. Les invitées ont terminé en soulignant que l'UMQ en est venue à la même conclusion, après analyse et discussion.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'approvisionnement, Direction acquisition, Division acquisition pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

Groupe A

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE247362001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.